

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 6 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**  
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 05 octobre 2023**

**Membres  
en exercice : 37**

Date de la convocation : 29/09/2023

**Présents : 29**

*Le jeudi 05 octobre 2023 à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,*

**Votants :**  
30  
POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN, Geneviève LAURENT

**Représentés :** Cyril MALLET représenté par Françoise BENOIT

**Absents :** Sébastien BOURDELY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Thibault ROBERT, Jacques MEUNIER

**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2023\_88 - Objet : Demande définitive de subvention pour le dispositif de politique d'accueil d'actifs 2023-2025**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023-55 en date du 25 mai 2023 portant demande de subvention FEDER pour le dispositif politique d'accueil auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,*

Considérant que la Communauté de communes porte l'opération « Accueillir des nouveaux actifs sur la Montagne d'Ardèche » depuis 2017 et que le dernier programme financé par des fonds FEDER s'est terminé le 30 septembre 2021.

Considérant les résultats probants du précédent programme et la dynamique de développement créée par cette politique d'accueil.

Considérant l'opportunité de déposer un dossier pour la période 2023-2025 sur fonds FEDER auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité administrative de gestion.

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement réunie le 11 mai 2023 et l'approbation du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023 du nouveau programme « Politique Accueil d'Actifs sur le Territoire de la Montagne d'Ardèche » au titre de la priorité 7 - Massif Central /Action 7.5.2.6 - Promouvoir et développer l'attractivité, pour une période de 3 ans (2023-2025).

Afin de compléter la demande de subvention, il est proposé d'approuver le plan de financement, à savoir un montant de dépenses prévisionnelles de 250 500 € (hors dépenses des frais indirects non définis par la Région), dont 198 000 € de dépenses liées au personnel et 52 500 € pour des prestations externes de service contribuant directement à l'opération.

Il est attendu une subvention de 150 300 €, représentant 60 % des dépenses estimées.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :



- **de maintenir** la demande de subvention FEDER pour le dispositif Politique d'accueil 2023-2025 auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **d'approuver** le plan de financement associé,
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait et délibéré à Coucouron, le 5 octobre 2023,  
Le Président, Jacques GENEST

